

222C0633
FR0000066672-FS0191

17 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GL EVENTS

(Euronext)

Par courrier reçu le 11 mars 2022, complété par un courrier reçu le 16 mars 2022, la société de droit belge Sofina¹ a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 janvier 2022, le seuil de 15% des droits de vote de la société GL EVENTS et détenir à cette date 4 768 057 actions GL EVENTS représentant 7 406 501 droits de vote, soit 15,90% du capital et 14,97% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre des droits de vote de la société GL EVENTS.

Il est précisé que le concert³ composé de M. Olivier Ginon, la société Polygone⁴, la société Le Grand Rey⁵ et la société Sofina, n'a quant à lui franchi aucun seuil, et détient au 11 mars 2022, 21 810 981 actions GL EVENTS représentant 40 539 208 droits de vote, soit 72,75% du capital et 81,92% des droits de vote de cette société⁶, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Olivier Ginon	4 500	0,02	9 000	0,02
La Ferme d'Anna	13 248	0,04	13 248	0,03
SAS Le Grand Rey	105 573	0,35	158 863	0,32
Polygone	16 919 603	56,43	32 951 596	66,59
Sofina	4 768 057	15,90	7 406 501	14,97
Total concert	21 810 981	72,75	40 539 208	81,92

¹ Société anonyme de droit belge contrôlée au plus haut niveau par les sociétés du consortium Union Financière Boël SA (22,32%), Société de Participations Industrielles SA (24,78%) et Immobilière et Immobilière du Centre SA (7,40%), qui exercent un contrôle de droit sur Sofina SA.

² Sur la base d'un capital composé à cette date de 29 982 787 actions représentant 49 490 949 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 220C0096 du 9 janvier 2020.

⁴ Détenue par le concert selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Olivier Ginon	11	ns
La Ferme d'Anna	55 000	5,22%
SAS Le Grand Rey	530 526	50,31%
Total Olivier Ginon	585 537	55,53%
Sofina SA	221 076	20,96%
Total	806 613	76,49%

⁵ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Olivier Ginon.

⁶ Sur la base d'un capital composé à cette date de 29 982 787 actions représentant 49 485 048 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.